



SAS IFOR

139 Rue du Faubourg Saint Honoré

75008 PARIS

T. 01 42 56 49 67

F. 01 42 25 52 61

www.ifec.fr

Paie et rupture du contrat de travail

PUBLIC

Experts-comptables, collaborateurs confirmés,
responsables du social

DUREE

1 jour(s) - 7 h

Nb minimum de participants : 8

PRE REQUIS

PREREQUIS : Connaissance des notions de la paie et du social

OBJECTIFS FORMATION

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Analyser les différents cas de rupture du contrat et leurs incidences sur la paie.

Établir le dernier bulletin de paie.

Connaître les législations sociales et fiscales des sommes liées à la rupture du contrat de travail.

CONTENU PEDAGOGIQUE

PARTIE 1 - LE CADRE LEGAL DES FORMES DE RUPTURE

1 - Rupture à l'initiative de l'employeur

- . pendant la période d'essai
- . mise à la retraite du salarié par l'employeur
- . licenciement économique
- . licenciement pour motif personnel
- . rupture du contrat de travail pour cas de force majeure

2 - Rupture d'un commun accord (rupture conventionnelle)

- . conditions, procédure, entretien
- . convention de rupture, validation, situation du salarié durant la procédure

3 - Rupture à l'initiative du salarié

- . pendant la période d'essai
- . démission d'un salarié
- . demande de départ en retraite du salarié : démarches à faire ?
- . résiliation judiciaire du contrat de travail et prise d'acte de la rupture et leur calcul

PARTIE 2 - BIEN GERER LE REGIME DES INDEMNITES DE RUPTURE ET LEUR CALCUL

1 - Indemnité de licenciement

- . conditions d'attribution, calculs, situations particulières
- . régime fiscal (IR) et social, versement

2 - Les indemnités de départ volontaire

- . contextes et calculs
- . régime des indemnités dans le cadre d'un PSE et hors PSE
- . responsabilité de l'employeur dans l'information du salarié

3 - Indemnités de rupture attachées à un statut particulier

- . indemnités de rupture en cas de CDD
- . indemnités de rupture des représentants de commerce
- . indemnités de rupture des dirigeants de sociétés

PARTIE III - ETABLIR LE DERNIER BULLETIN DE SALAIRE ET LE SOLDE DE TOUT COMPTE

1 - Calcul des éléments de la dernière paye

- . proratisation du salaire des primes et des indemnités annuelles
- . solde des congés payés
- . solde des autres compteurs
- . préavis et indemnité
- . les indemnités de rupture
- . impact sur le calcul des cotisations
- . maintien des couvertures complémentaires "prévoyance" et "santé" au départ du salarié

2 - Etablir la dernière paye : exemple BS

- . démission
- . licenciement avec dispense de préavis
- . licenciement totalement exonéré de cotisation et de l'IR
- . licenciement partiellement soumis à cotisations et exonéré d'IR
- . licenciement partiellement soumis à cotisations et IR
- . départ à la retraite à l'initiative de l'employeur
- . départ à la retraite à l'initiative du salarié
- . rupture conventionnelle homologuée : salarié ne pouvant prétendre à une pension de retraite
- . rupture conventionnelle homologuée : salarié pouvant prétendre à une pension de retraite

3 - Obligations administratives de l'employeur et documents à remettre

- . le reçu pour solde de tout compte
- . le certificat de travail
- . attestation d'assurance chômage (Pôle Emploi)

MOYENS & METHODES PEDAGOGIQUE

Remise d'un support papier

Présentation sur diaporama

Echanges entre les participants

Etude de cas

Modalités de la classe virtuelle

- Assistance technique et pédagogique:

L'assistance technique est assurée par d'une équipe dédiée au sein de notre organisme. Un membre de cette équipe reste connecté tout au long des séances afin de pouvoir intervenir en cas de difficultés techniques.

- Les participants peuvent joindre notre équipe par mail ou téléphone.
- Le formateur assure l'assistance pédagogique pendant la classe virtuelle.
- La classe virtuelle, animée par 1 formateur expert du domaine et de l'animation de classe virtuelle. Un premier temps est consacré à des apports d'expertise sur le contenu. Un second temps le formateur assure l'assistance pédagogique en mode synchrone à la demande de chacun des participants. Le formateur apporte des expertises complémentaires utiles.
- Le formateur évalue la bonne compréhension et l'assimilation des participants grâce aux activités interactives et des quiz, sur la base du référentiel des compétences à développer.
- Un certificat de réalisation de la formation est adressé aux participants à l'issue de la formation ainsi qu'un relevé des temps de connexion

EVALUATION DE LA FORMATION / SANCTION DE LA FORMATION

. Délivrance d'une attestation individuelle de formation.

DEROULEMENT

Horaires : 9 h - 17 h

Déjeuner : le déjeuner est libre, le créneau de celui-ci est défini par l'animateur

Nombre minimum de participants : 8

Nombre maximum de participants : 18

FORMATEUR

Henri CATARINA

Consultant en paie et en social et Maître de conférences en gestion à l'Université Montpellier I où il a créé le Master Contrôle de gestion et nouveaux systèmes technologiques.

TARIFS HT:

Adhérent IFEC : 400 €

Adhérent IFEC + CJEC : 300 €

Adhérent IFEC + ANECS : 300 €

Adhérent IFEC + Stagiaire : 300 €

Adhérent IFEC + Inscrits à l'ordre < 5ans : 300 €

